

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 86/372

Ci 19 mars 1981
ATTENPPS/DGFP/D

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de
Monsieur MAVOUNGOU (Jean-Gilbert) dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Techniques
Industrielles).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-10-84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-8-60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-6-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-1-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-1-62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-1-62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/70 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/193/FP du 5-1-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/356 du 8-1-84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement ;)

(/u le décret n° 85/260 du 5-6-85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 8-9-83 signé entre Cuba et
la République Populaire du Congo ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéres-
sé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-8-60 et du Protocole d'Accord du 8-9-83 (susvisés), ~~Monsieur~~ MAVOUNGOU Jean-Gilbert, né vers 1956 à Tobiamba, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Electricien, Spécialité : Electrification Industrielle, obtenu à l'Université Centrale de LAS-Villas (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche ;

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 19 Mars 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard CONDO MATSIONA.

Ange Edouard FOUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.	2
D.G.I.p	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2./-